

**COMPTE RENDU  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaients présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, JE. PIGACHE, JM. REUILLON, O. MACIA, JL ROIS, CL. HUON, Mmes D. SILVESTRE, B. VIGREUX, G. DENIS.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND, PH. DAMBRINE, Mme M. MARCHAND

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN  
M. PH DAMBRINE à Mme D. SILVESTRE

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Louis ROIS.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Session ordinaire**

- Approbation du Compte de Gestion 2017
- Approbation du Compte Administratif 2017
- Affectation de résultats de fonctionnement
- Vote des taux d'impositions
- Vote du budget primitif 2018
- Subventions aux associations
- Subvention d'équipement – Enfouissement des réseaux Eclairage Publ. et Tél.
- Nouveaux tarifs cimetière
- Nouveaux tarifs salle A. Pilté
- Modification des statuts d'agglomération Approbation de transfert de compétence hors GEMAPI
- Convention de fonctionnement du RAM (Relais Assistantes Maternelles)
- Indemnité de gardiennage église
- Questions et affaires diverses

## **SEANCE**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 février 2018 à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

M. le Maire donne la parole à M. Pascal DUBOIS, trésorier public de Blois-Agglomération afin qu'il puisse présenter les points importants de l'analyse financière de la Commune à savoir :

- Baisse des recettes réelles et hausse des charges réelles. La situation financière de la commune reste toutefois correcte.
- La capacité d'autofinancement brute, quoiqu'en baisse reste d'un niveau satisfaisant. Il est en de même de la capacité d'autofinancement nette. La commune est faiblement endettée et deux années lui suffiraient pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de sa CAF (capacité d'autofinancement).
- Les recettes de fonctionnement ont baissé de 1.5 % en 2017.

- La part des dotations d'Etat continue de baisser. Elles ne représentent plus que le quart des recettes de fonctionnement.
- Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 2.6 % en 2017. Le montant par habitant de 484 € est inférieur à la fois d'environ un quart à la moyenne des communes de la même strate, et, dernier chiffre connu de 643 € pour la moyenne départementale de 2016. Ce qui correspond à 42 % des charges soit 209 € par habitant, plus faible que la moyenne nationale.
- L'autofinancement brut et net en baisse. La CAF Brute représente près de 21 % des produits réels de fonctionnement, ce qui est un bon niveau. La CAF nette connaît la même évolution à la baisse que la CAF Brute. (143 000 € en baisse à 101 000 €). Elle représente 13,7 % des produits réels de fonctionnement, ce qui reste un niveau correct. Elle ne doit pas descendre à 15 %.
- Les dépenses réelles d'investissement sont légèrement supérieures à la moyenne nationale.
- Le fonds de roulement (excédent de fonctionnement et d'investissement) représente 5 mois ½ de dépenses de fonctionnement en 2017.
- La dette par habitant s'élève en 2017 à 284 €, inférieure à la moyenne départementale 2016 des communes de la même strate qui était de 621 €.
- Les bases d'impositions sont comparables aux autres communes, toutefois les bases sont plus faibles sur le foncier bâti par rapport à la moyenne des bases des communes de la strate. Les taux des impositions restent élevés.
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) a continué de baisser en 2017. La baisse de la part forfaitaire de la DGF est de plus de 35 % par rapport à 2013.
- Les réserves communales diminuent. A surveiller pour les investissements importants dans le futur, sauf recours à l'emprunt.

M. DUBOIS commente ensuite le compte de gestion qui est un document comptable reprenant le compte administratif auxquels sont intégrés les balances des comptes, le bilan comptable de l'année écoulée et les comptes de résultat.

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur Jacques QUANTIN, doyen de l'Assemblée Municipale, présente le Compte Administratif 2017 du budget communal.

Les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 sont les suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	410 234.72 €
Recettes :	726 307.86 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 316 073.14 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 406 976.15 €  
Recettes : 269 626.16 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : - 137 349.99 €

**EXCEDENT DE CLOTURE : 178 723.15 €**

Le Conseil Municipal approuve par 9 voix Pour 0 Contre 0 Abstention, le Compte Administratif 2017 du budget communal.

## **AFFECTATION DE RESULTATS DE FONCTIONNEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 et constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : 316 073.14 €
- Un déficit cumulé d'investissement de : - 137 349.99 €
- Un solde négatif de restes à réaliser de : - 34 697.39 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- A titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat du déficit cumulé et restes à réaliser) : - 172 047.38 €
- Le solde disponible reporté au compte 002 : 144 025.76 €.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS**

M. le Maire rappelle au Conseil les taux d'impositions votés pour l'année 2017 et propose de maintenir les taux pour l'année 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 16.61 %
- Taxe foncière (bâti) : 25.00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 55.00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention,

Approuve les taux définis ci-dessus.

Le Maire rappelle la baisse continue des taux des années passées.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de budget primitif 2018 qui s'équilibre en recettes/dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 632 281.00 €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : 508 654.00 €

Le Conseil Municipal par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention vote le budget primitif 2018 tel qu'il a été présenté.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

M. le Maire présente au Conseil les demandes de subventions des associations reçues en mairie et les montants retenus par la Commission « finances » réunie le 09 mars listés ci-dessous.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les montants comme suit :

A.C.A.F.N. – UNCAFN ONZAIN	30 €
FNACA Monteaux	30 €
AMICALE DU TEMPS LIBRE MONTEAUX	80 €
ASSOCIATION SPORTIVE CHOUZY/ONZAIN	165 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE MONTEAUX	100 €
SI VALLEE DE LA CISSE	35 €
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE ET DGS	0 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	50 €

Dit que des crédits seront inscrits au budget primitif 2018 et que les associations qui n'auront pas déposé leur demande de subvention ne seront pas subventionnées.

## **SUBVENTION D'EQUIPEMENT – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMMUNICATION**

Conformément à l'article R2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil d'amortissement des biens communaux.

Ainsi, M. le Maire propose l'amortissement d'une subvention d'équipement sur une durée de 5 ans pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication de la rue du Petit Herbault.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à l'amortissement de la subvention d'équipement de 71 372.40 € sur une durée de 5 ans.

## **NOUVEAUX TARIFS CIMETIERE**

La Commission « Cimetière » devant se réunir pour débattre des tarifs pour le futur columbarium, le Conseil Municipal décide de surseoir et reporte le sujet à une prochaine réunion de conseil.

## **NOUVEAUX TARIFS SALLE ABBE PILTE**

M. le Maire informe le conseil qu'il a constaté des problèmes pour la restitution des clés. En effet, lorsque la salle est louée une journée dans un week-end (un vendredi ou un samedi), la clé n'est restituée que le lundi.

Il propose également que la salle soit louée non plus par habitant mais par foyer pour éviter tout abus.

Afin de mettre un terme à ce dysfonctionnement, M. le Maire propose après débat que la salle soit louée :

- un week-end complet (2 jours) et non un jour dans un week-end
- en semaine du lundi au jeudi si location d'une journée
- la salle est louée avec la cour, sans supplément de tarif

- le tarif s'applique soit par foyer et non plus par habitant (ascendants, descendants directs).
- d'interdire les grillades (barbecue, plancha et autres moyens de chauffe) dans la salle et la cour
- d'interdire tout bruit (musique etc...) à partir de 22 heures, au lieu de 21 heures précédemment.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les propositions définies ci-dessous et dit que le règlement de la salle sera actualisé en ce sens.

## **MODIFICATION DES STATUTS D'AGGLOPOLYS - APPROBATION DE TRANSFERT DE COMPETENCE « HORS GEMAPI »**

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur les missions dites « hors GEMAPI » à transférer dans le champ de compétences facultatives d'Agglopolys.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le transfert à Agglopolys à titre facultatif des missions dites « hors GEMAPI » correspondantes aux items 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, et ce à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Approuve les statuts proposés par la Communauté d'Agglomération.

Dire que la délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, afin qu'il arrête au terme de cette consultation, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Autorise en conséquence M. le Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment saisir la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts et à dresser les procès-verbaux de mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice des compétences transférées.

## **CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU RAM (RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES)**

M. le Maire présente la convention du Relais d'assistantes Maternelles (RAM élargi) à renouveler. Cette convention a pour but de définir les modalités de fonctionnement d'un relais assistants maternels situé sur la commune de Veuzain-sur-Loire.

La participation financière est définie à la signature du contrat conclu avec la CAF.

M. le Maire donne ensuite lecture de la convention et communique le chiffrage du budget du RAM intercommunal, ainsi la commune participerait aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 859.21 €.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation communale et l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler sa participation et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

## **INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et la circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 précisent que le montant maximum de

l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même titre que les agents publics pour la même périodicité.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le maintien de cette indemnité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour l'année 2018 soit un montant de 120,97 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INTERVENTION DE M. LE MAIRE**

M. le Maire informe le Conseil :

- Donne lecture de la lettre en date du 7 mars du Chef de Corps du Centre de Secours Monteaux-Mesland qui informe la commune qu'il accepte la solution consistant en la fourniture d'un escalier pour accéder au 1<sup>er</sup> étage du Centre de Secours, en vue de l'installation d'une salle de formation et qu'il fera libérer par l'Amicale des sapeurs-pompiers le local qu'il occupe. En réponse, M. le Maire lui a demandé de fournir des devis pour évaluer le coût des travaux. Les devis ont été déposés en mairie à savoir :

- \*1 800 € pour la fabrication et la pose d'un escalier,
- \*1 617.12 € pour le local de l'Amicale des SP
- \*2 426.18 € pour la création d'une salle de formation.

Le Conseil après discussion à l'unanimité s'en tient à sa proposition initiale et estime que le coût du devis de l'escalier est élevé.

- Des remerciements du Resto du Cœur pour la subvention accordée en 2017.

M. le Maire informe le Conseil :

- Subvention du Conseil Département accordée s'élève à 17 000€ pour le réaménagement des sanitaires de l'école.
- Invitation du Conseil Municipal au Carnaval du 18 mars organisé par l'association de parents d'élèves. La commune était représentée et a offert les boissons comme chaque année.
- Déplacement du Monument aux morts à déterminer avant le début des travaux, l'emplacement proposé par le CAUE ne convenant pas, M. le Maire propose de retenir l'emplacement prévu initialement dans l'angle de la Place B. de Montebise en bordure de Cisse, plutôt qu'au milieu de façade de la menuiserie ou à l'emplacement du parterre floral. Chaque conseiller est invité à donner sa préférence et M. le Maire demande aux élus de lui apporter une réponse par mail si nécessaire. Cependant, le Conseil approuve à l'unanimité le changement.

- Il indique que la commune pourrait participer au concours des communes étoilées. Un dossier sera transmis avant septembre 2018 pour obtenir le logo « commune étoilée ».

### ***INTERVENTION DE M. JL. ROIS***

Monsieur J-Louis ROIS informe le Conseil que :

- Le bulletin municipal de 2019 du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 est fait au fur et à mesure et lu par le Maire.
- De la suppression de la randonnée « Marguerite » par le syndicat Vallée de la Cisse à compter de 2019.
- L'exposition PLUi à Monteaux du 30/04 au 25/05 (phase 1 : Inventaire et diagnostic).
- Comice Agricole – Panneau communal en cours de fabrication pour le 16 juin.
- Vitrites de la mairie - expo en cours d'installation (Centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918), les habitants apportant des objets intéressants.
- Vitrites - expo « Grande Guerre 14/18 » à compter du 8 novembre en mairie.
- 10 juin – visite du village par les Amis du Vieux Blois.

### ***INTERVENTION DE M. JE. PIGACHE***

M. PIGACHE remercie la commission « communication » pour l'édition du bulletin municipal notamment M. JL ROIS pour sa forte collaboration.

Il indique avec Olivier MACIA et Jean-Louis ROIS : le dossier « Commune Etoilée » sera présenté en septembre.

### ***INTERVENTION DE Mme G. DENIS***

Mme DENIS informe le Conseil que la commune de MESLAND a demandé la modification des statuts du SIVOS et le mode de calcul de la répartition des charges de fonctionnement. Le syndicat a accepté de retenir pour le mode de calcul le nombre d'enfants et le nombre d'habitants soit 90 % élèves et 10 % habitants en 2017. La participation communale s'élèverait à 79 978 € pour 48 élèves. Les communes de Mesland 92 039 € pour 58 élèves et de Veuves 24 983 € pour 15 élèves.

La commune de Veuves envisage de quitter le SIVOS. Celui-ci doit accorder le départ de cette dernière, selon les règles statutaires.

Etoile Cyclo : L'Ecole de Monnaie (37) a demandé à bénéficier d'un hébergement le 28 mai dans la salle associative de Monteaux et une occupation des lieux le 31 mai avec un repas à la cantine de Monteaux. La commune avait donné son accord.

Le Maire rappelle que pour les années à venir la préférence sera donnée au Loir-et-Cher.

### ***INTERVENTION DE Mme D. SILVESTRE***

Madame SILVESTRE informe le Conseil que le mur de la poste est noirci par un conduit de cheminée à mi-hauteur du logement locatif et demande s'il y a danger.

M. le Maire répond qu'un courrier a été adressé à la locataire afin qu'elle prenne contact avec son assureur pour la remise en état du mur et de ne plus se servir de la cheminée en l'état.

Madame SILVESTRE indique qu'un groupe de théâtre propose une animation sur le thème « Brassens ». Ce spectacle pourrait avoir lieu en septembre à Monteaux. Le Conseil approuve le principe de cette animation.

***INTERVENTION DE M. LE MAIRE***

M. le Maire rappelle que la messe des Saints patrons St Pierre/St Paul aura lieu cette année le 24 juin ainsi qu'une messe de la chasse à courre à une date à préciser en octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

Le Maire,  
Y. LEHOUELLEUR